

Énoncé de réaction - Effraie des clochers, population de l'Est

8 décembre, 2011

Nom commun : Effraie des clochers, population de l'Est

Nom scientifique : *Tyto alba*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : L'évaluation ci-dessus confirme la classification Effraie des clochers, population de l'Est, déjà inscrite à l'annexe 1, intitulée la *Liste des espèces en péril*. Cette espèce restera d'abord sur la liste comme espèce en voie de disparition. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

Justification de la désignation par le COSEPAC : L'est du Canada abrite une toute petite partie de la population mondiale de ce rapace nocturne charismatique qui s'attaque aux petits rongeurs. Comme l'espèce ne tolère pas les climats froids ni une épaisse couverture de neige, les populations au Canada sont restreintes à certaines parties du sud de la Colombie-Britannique et du sud-ouest de l'Ontario, où elle est maintenant presque disparue. Dans la portion nord de son aire de nidification dans l'est de l'Amérique du Nord, l'espèce est en déclin et est menacée par la perte et la dégradation continues de l'habitat de prairie et de vieux champs et par la conversion de vieilles granges de bois et d'autres bâtiments ruraux en des structures plus modernes. Cette effraie est également exposée à des taux de plus en plus élevés de mortalité le long des routes, à cause de l'expansion du réseau routier et de l'augmentation de la circulation automobile.

Présence au Canada : Ontario

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : Lorsqu'elle se trouve dans une réserve nationale de faune, cette espèce est assujettie au Règlement sur les réserves d'espèces sauvages de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, qui interdit toute activité susceptible de nuire à l'espèce ou à son habitat, à moins de détenir un permis précisant l'activité permise.

Activités de conservations en cours : Une équipe nationale de rétablissement a été mise en place et un programme de rétablissement pour la population de l'Est de l'Effraie des clochers (*Tyto alba*) est en cours d'élaboration.